

Je puis ajouter qu'à mon avis les auteurs du rapport MacQuarie, étaient, par accident peut-être, placés dans une situation fort désavantageuse. Il me semble que le peu de temps qu'on a mis à la disposition de ce comité pour préparer son rapport préliminaire ou partiel l'a placé dans une situation qu'il aurait peut-être été plus sage d'éviter. Peut-être le comité a-t-il cherché à s'y soustraire. Je n'en sais rien. Je continue ma citation:

Il ne renferme aucun élément de preuve. On y trouve un résumé des arguments, pour et contre mais, à mon sens, c'est un document qui m'invite, en ma qualité de membre du Parlement...

Cette phrase m'a intéressé parce que, dans mon ignorance je suppose, j'avais oublié qu'elle peut convenir à un sénateur. Je continue:

...à soumettre à l'opinion publique, c'est-à-dire à la population envers laquelle je suis comptable, quelques preuves à l'appui des conclusions du rapport MacQuarrie. C'est l'unique point que je voulais signaler.

Je passe maintenant à une autre source qui n'a certes rien de commun avec notre parti et je cite les remarques de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Beaudry) que je retrouve à la page 249. Ses propos, l'autre soir, nous ont enchantés. Deux fois, s'expliquant sur un fait personnel, il a déclaré que même si ses vues sont diamétralement opposées à celles de son parti, il va apparemment voter avec les libéraux.

Il m'a fait souvenir d'un ouvrage sur le Parlement britannique où il est question de gens qui font des discours inspirés par leur conscience et qui votent ensuite pour satisfaire le whip du parti. Je crois que c'est ce qu'a fait l'honorable député de Saint-Jacques. Au comité, il a déclaré:

J'appuie sans réserve les observations du sénateur Lambert; aussi pour accélérer les travaux, vu que nous disposons de fort peu d'éléments de preuve...

C'était réellement se faire l'écho du sénateur Lambert.

...et qu'il ne semble pas facile de les obtenir des témoins, je me demande si nous ne pourrions obtenir, de sources officielles, des données statistiques précises qu'il nous faudrait autrement demander aux témoins. Si on me le permet, j'aimerais en proposer quelques-unes qui seraient versées au dossier et auxquelles on pourrait se reporter sans le secours de témoins. Nous pourrions, par exemple, obtenir des données sur le nombre de magasins et d'entreprises autonomes répartis par provinces et par catégories, mettons, pour les années 1930, 1935, 1940 et 1950, ainsi que des renseignements sur le chiffre global d'affaires par catégories. Nous pourrions faire verser les mêmes renseignements au dossier à l'égard des magasins à rayons et à succursales multiples, de l'importance des commandes remplies par les comptoirs postaux, au Canada, au cours des différentes années mentionnées plus haut, du nombre des banqueroutes survenues depuis 1930, ces renseignements se décomposant aussi par catégories.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Je ne lis pas le reste du paragraphe pour ne pas ennuyer la Chambre. Voici deux hommes qui n'appartiennent pas à notre parti et qui formulent le même grief que nous, soit que nous sommes appelés à nous prononcer en nous fondant sur une simple opinion. Le comité n'a pas obtenu l'exposé des faits; il a été appelé à prendre une décision fondée sur une simple opinion. C'est pour le comité une façon malheureuse et inconvenante de s'acquitter de sa tâche. Ceux qui au comité ou à la Chambre, ont critiqué la façon dont le comité a poursuivi son travail n'ont que trop raison. Je souligne de nouveau que cet après-midi, lorsque le chef de l'opposition (M. Drew) a demandé un plus ample examen de la question, il en arrivait à la seule conclusion qui s'impose d'après les observations mêmes que je viens de citer du ministre, du sénateur Lambert et de l'honorable député de Saint-Jacques. Et voilà!

J'aborde maintenant un autre aspect de nos délibérations qui me semble très important et très intéressant. Si l'on m'avait demandé, avant qu'on en ait le moindre indice, quelle serait l'attitude du groupe ouvrier, j'aurais été enclin à conjecturer, je crois, qu'il serait en faveur de la mesure. Les représentants des ouvriers ont eu, lors des questions qui leur ont été posées, toutes les chances de dire le contraire de ce qu'ils ont dit. Ils ont été très prudents dans l'expression de leur opinion. Ils voulaient obtenir des faits, tout comme nous. Ils ont absolument refusé de conclure à la légère.

Je lirai maintenant un court passage de la déposition de M. L. E. Wismer, directeur du service des relations extérieures et des recherches du Congrès canadien des métiers et du travail, qui s'est présenté en compagnie de M. Percy R. Bengough, président de cet organisme. M. Wismer a fait une entrée en matière qui pourrait bien servir de modèle. Je l'ai écouté avec un vif intérêt. M. Wismer m'a semblé indiquer une façon de procéder qu'il serait, je crois, avantageux de suivre. Il a dit:

Monsieur le président, je pourrais dire, je crois, au nom du président Bengough, que nous avons suivi avec un vif intérêt votre discussion de ce matin. Dans une certaine mesure, elle révèle que, pour les membres de la commission, la même difficulté se pose que pour nous la difficulté de savoir s'il faut appuyer le rapport intérimaire, s'il faut tenir pour répréhensible la fixation du prix de revente. J'estime qu'il faut mettre cartes sur table. nous représentons le groupe le plus considérable de consommateurs syndiqués. Notre organisme compte au moins un demi-million de membres en règle ayant à leur charge, dans plusieurs cas, femme, enfants, parents et ainsi de suite. Ils représentent une forte proportion des consommateurs. Il importe, à notre avis, de déterminer, avant d'arrêter une opinion, si la fixation du prix